

ENJEUX ET DEFIS DES OBSERVATOIRES DU BRUIT ET PRESENTATION DU  
GUIDE CNB « ACOUSTIQUE ET RGPD »

**Journées Techniques Acoustique et Vibrations**

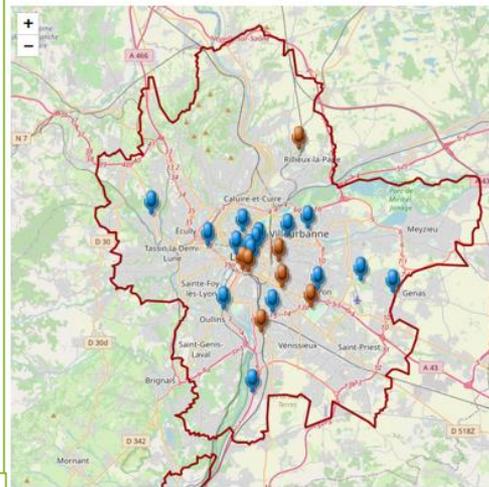
Valérie JANILLON – directrice adjointe -  
Acoucité

7 juin 2023

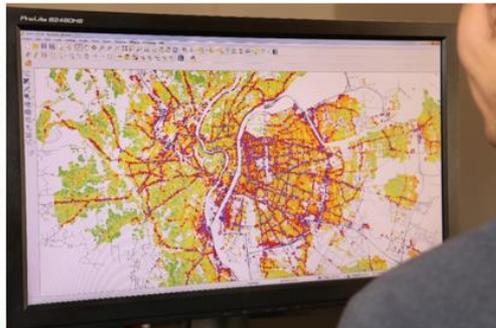
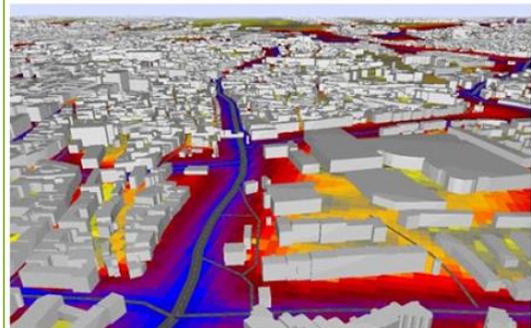
# Contexte

Acoucité accompagne une dizaine d'observatoires du bruit basés sur une approche regroupant 3 méthodologies complémentaires.

## Mesure (Réseau permanent et campagnes ponctuelles)



## Modélisation (Cartes de Bruit Stratégiques, recherche)



## Approches qualitatives (prise de son, enquêtes)



# Quelques enjeux et nouveaux défis réglementaires, technologiques et déontologiques

- **Le bruit en tant que pollution et ses impacts sur la santé**

La directive 2020/367/CE a introduit à l'annexe III de la [directive 2002/49/CE](#) une méthode d'évaluation des impacts sanitaires dus aux bruits.

Exemple : projet de recherche [BROUHAHA](#)



- **Les prises en compte croisées des pollutions environnementales**

Exemple : ORHANE ([www.orhane.fr](http://www.orhane.fr))



- **Meilleure prise en compte des caractéristiques acoustiques événementielles**

Loi LOM 2019 (article 90 - pics de bruit ferroviaires)

- **Contrôle et verbalisation des véhicules anormalement bruyants**

Loi LOM 2019 (article 92 – constatation des niveaux d'émissions sonores des véhicules par des appareils de contrôle automatiques).

Exemple : à Bron (évaluation objective et subjective)



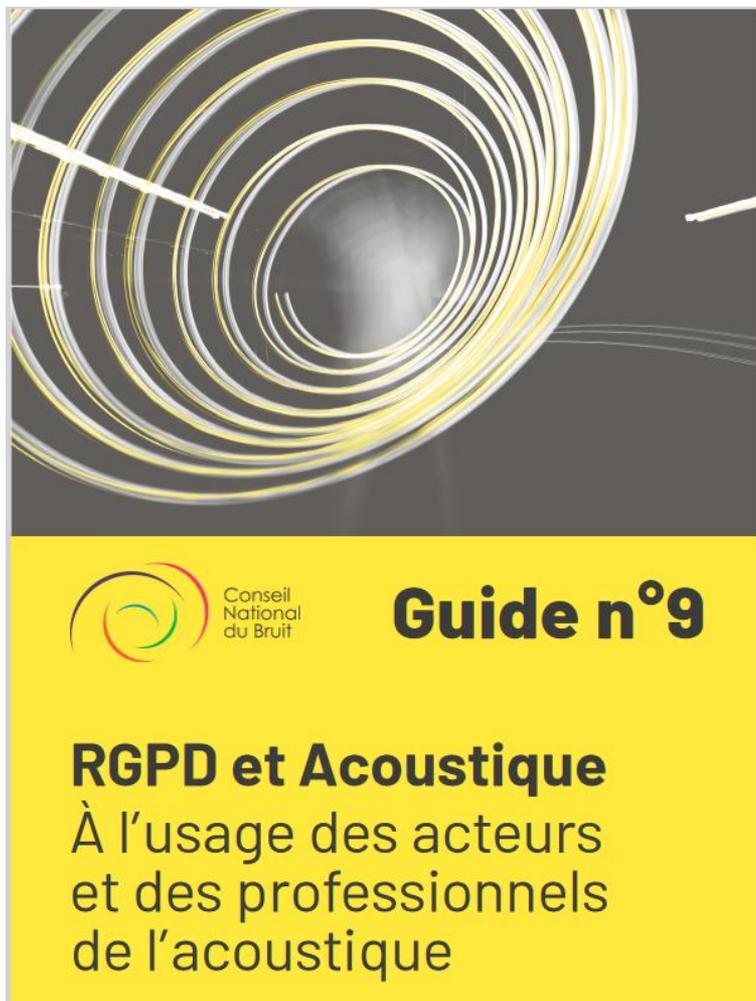
- **Les nouvelles technologies liées à l'intelligence artificielle, appliquées aux données des observatoires, et le respect de la protection des données**

# Défis technologiques et déontologiques

- Application de l'intelligence artificielle aux données des observatoires du bruit.
- Pôle « innovation et développement » (Acoucité, 2020) avec une thématique **reconnaissance d'événements en acoustique environnementale**. Le projet interne dénommé CLARA « Classification d'événements sonores Acoustique par Reconnaissance Automatisée » [1] :
  - Explore la bibliographie de ses partenaires historiques (UGE, CEREMA, CSTB, ENTPE), de centre des recherches spécialisés et la communauté « open source »
  - Définit les principes techniques pour l'apprentissage par la donnée,
  - Fait l'analyse bénéfices/menaces pour son utilisation en acoustique environnementale,
  - Explore les limites d'application **dans le respect de la protection des données personnelles**.
- Le codage par intelligence artificielle offre un gain de temps et la possibilité d'une période d'analyse des événements sonores plus large.

[1] S. Carra, B. Vincent et P. Munoz. Utilisation du patrimoine acoustique d'un observatoire par des techniques d'apprentissage profond pour la classification d'événements acoustiques Congrès Français d'Acoustique, Marseille, 2022. <https://hal.science/hal-03848500v1>

# Guide n°9 du CNB : Acoustique et RGPD



## 3. La grille d'analyse de la pratique

Afin d'accompagner les professionnels dans une démarche d'auto-analyse de leur pratique au regard du RGPD, le présent guide est associé à un tableur informatique organisé autour de 32 items permettant de porter un regard analytique sur leurs pratiques. Ce tableau ne constitue pas une AIPD qui constitue un exercice distinct mais une première aide à l'identification des cas pratiques.

La grille a été testée sur une trentaine d'études de cas issus de bureaux d'études, d'institutions, d'associations et de services des administrations.

**Cette grille propose d'identifier les critères relevant des grands principes de la RGPD et notamment :**

- les acteurs intervenant dans le processus de traitement des données (responsable du traitement, co-responsables éventuels, sous-traitants)
- les finalités du traitement
- les bases juridiques du traitement, et, le cas échéant, les modalités éventuelles de recueil du consentement de l'individu, notamment s'il est seul et identifiable et ne fait pas partie d'un groupe
- les modalités d'information des personnes
- la nature des données collectées (données individuelles, données acoustiques, autres types de données) en précisant si celles-ci sont susceptibles de contenir des données personnelles, voire des données sensibles
- les modalités de diffusion, de sécurisation et de conservation des données

Chaque professionnel peut, à l'aide de cette grille, identifier ses pratiques au regard de différents scénarios de réalisation de mesures, et examiner pour chacun d'entre eux :

- le cadre, le contexte et la finalité de la collecte et du traitement de données
- les types de données collectées et l'identification des données à caractère personnel
- pour les données à caractère personnel éventuellement collectées :
  - les risques sur la vie privée, compte tenu des mesures existantes ou prévues
  - l'analyse des principes fondamentaux de proportionnalité et de nécessité
  - les mesures mises ou à mettre en œuvre pour protéger les droits et minimiser les risques

À l'issue de ce travail d'identification de données susceptibles de constituer des données personnelles, s'il s'avère que des risques potentiels élevés sont identifiés, il sera alors nécessaire de procéder à une AIPD, afin de minimiser et maîtriser au mieux ces risques.

25, [https://www.cnb.fr/sites/default/files/atoms/files/cnb\\_livre-blanc-assistants-vocaux.pdf](https://www.cnb.fr/sites/default/files/atoms/files/cnb_livre-blanc-assistants-vocaux.pdf)

# Guide n°9 du CNB : Acoustique et RGPD

- **Quelques principes de base :**
  - Les enregistrements sonores audios ne seront pas en continu,
  - Les prises de son sur le domaine privé seront réalisées avec l'accord explicite de l'occupant
  - Les personnes concernées peuvent contacter un référent
  - Les données sont conservées uniquement en cas d'intérêt explicité
  - Les données sont sécurisées (transfert et stockage)
- **Droits fondamentaux des personnes concernées, notamment :**
  - Droit à l'information
  - Droit d'accès, de rectification des données
  - Droit d'opposition : cette opposition doit être motivée
  - Droit à l'effacement à certaines conditions.
  - Droit à l'intervention humaine : ne pas faire l'objet d'une décision entièrement automatisée
  - Droit à la limitation du traitement.

# Conclusion

Les observatoires se doivent de contribuer à une meilleure connaissance et compréhension de ces problématiques émergentes en s'appuyant sur la communauté scientifique.

Rappel de l'importance des collaborations pour les observatoires :

- Avec le monde de la recherche académique et industrielle
- Entre les spécialistes de l'acoustique environnementale et ceux d'autres composantes des sciences et composantes de l'environnement (qualité de l'air, épidémiologie en santé et environnement, ingénierie du trafic, Intelligence Artificielle, droit et déontologie...)

De nouvelles technologies pour répondre aux enjeux des observatoires, mais qui nécessitent de prendre en compte leur articulation avec la réglementation sur la protection des données personnelles.